

boisseaux de blé, 21,900,000 boisseaux d'avoine, 16,800,000 boisseaux d'orge, 600,000 boisseaux de seigle et 712,000 tonnes de déchets de mouture et de criblures a été payé.

Porc à bacon.—Le quatrième accord relatif au bacon conclu entre le Canada et le Royaume-Uni exige la production de 675,000,000 de livres de bacon, ou environ 5,625,000 porcs, représentant une augmentation de 75,000,000 de livres sur l'accord de 1941-42 et presque autant que les exportations de bacon des quatre années de la première grande guerre. Le prix de contrat de ce bacon est de \$21.75 le 100 livres, "Wiltshire" qualité A, au port d'embarquement, augmentation considérable sur le prix du marché antérieur. En outre, les provinces de l'Est continuent le versement de primes.

La consommation domestique canadienne a été maintenue à un niveau élevé en 1942. La disparition globale des produits du porc au Canada a excédé celle de 1941. Les ventes de porcs en 1942 indiquent un léger déclin sur 1941; mais le poids habillé global est plus élevé à cause du poids moyen plus élevé de la carcasse.

Afin d'assurer une distribution plus efficace de la viande et d'augmenter les quantités de porcs d'exportation, pour répondre aux exigences du contrat de 1942-43, l'abattage du bétail fut soumis à un contrôle. Une ordonnance du 1er janvier 1943 place les abatteurs de porcs et autres animaux sous le régime des licences.

Bœuf.—Le nombre de bœufs de boucherie sur les fermes continue d'augmenter en 1942. Les abattages déclinent légèrement sur 1941. Le poids habillé global est toutefois plus élevé à cause du poids moyen supérieur de la carcasse.

Les prix continuent de monter au cours de 1942 et dépassent de beaucoup le niveau d'avant-guerre. Un programme est établi qui est destiné à assurer aux producteurs un marché stable et à protéger les consommateurs contre une nouvelle hausse des prix de détail. Le plafonnement des prix de gros de certains morceaux de bœuf a été fixé. Les prix peuvent varier au-dessous du niveau de plafonnement, suivant les conditions du marché; mais les producteurs sont protégés contre les fluctuations injustifiables, tout surplus de bœuf étant acheté par la Commission des Viandes pour accumuler des stocks au pays ou pour exportation, et des prix minimums ont été fixés pour le bœuf habillé.

L'introduction du rationnement de la viande a exigé le maintien d'un contrôle étroit sur l'industrie de l'abattage. Le bœuf de boucherie ne peut être abattu sans l'autorisation de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre.

Les exigences grandissantes du marché domestique et des forces armées assurent aux éleveurs canadiens un marché adéquat pour l'écoulement de tout leur bétail.

Produits laitiers.—L'augmentation du pouvoir d'achat du consommateur canadien se révèle d'une façon précise depuis 1940 par l'augmentation des achats de lait, beurre, fromage et autres produits laitiers. Les exportations de fromage et produits évaporés du lait ont aussi augmenté et, afin de maintenir l'approvisionnement, il a été nécessaire de stimuler la production en payant des primes directement aux producteurs. Cette mesure s'imposait parce que les prix de détail étaient contrôlés par la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre et, à la fin de 1940, les prix plafond avaient été étendus aux produits laitiers, comme à la plupart des autres denrées, afin d'enrayer la hausse du coût de la vie. Le problème de l'approvisionnement s'est de nouveau accentué en décembre 1942, lorsque le prix de détail du lait fut réduit de deux cents la pinte au Canada afin d'aider à abaisser